



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Convocation

A/136/C.1
1^{er} décembre 2016

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et les réunions connexes se tiendront au *Bangabandhu International Conference Center (BICC)*, à Dhaka (Bangladesh) du samedi 1^{er} au mercredi 5 avril 2017.

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint des informations détaillées sur ces réunions. Nous espérons que votre Parlement sera représenté à la 136^{ème} Assemblée et que, sous votre conduite, votre délégation participera activement à ses travaux.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Martin CHUNGONG
Secrétaire général

Saber CHOWDHURY
Président

F

#IPU136

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 136^{ème} Assemblée
2. Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être*
4. Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains
(*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)
5. Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement
(*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)
6. Rapports des Commissions permanentes
7. Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce pour la 138^{ème} Assemblée, et désignation des rapporteurs
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de travail de l'Assemblée et des réunions connexes se trouve à l'**Annexe 1**. La Cérémonie inaugurale aura lieu le samedi 1^{er} avril 2017 à 19 h 30 à Dhaka.

Le Conseil directeur se réunira les 2 et 5 avril pour étudier et adopter des décisions sur de nombreux sujets liés au fonctionnement et aux activités de l'UIP. Vous trouverez, ci-joint, la convocation de la 200^{ème} session du Conseil directeur de l'UIP.

Le débat général de l'Assemblée commencera le 2 avril par une séance de haut niveau réservée aux Présidents de parlement. A ses séances des 4 et 5 avril, l'Assemblée adoptera des résolutions sur le point d'urgence et sur les thèmes d'étude des Commissions permanentes. L'Assemblée devrait s'achever sur l'adoption d'un document final sur le thème de son débat général et conclura ses travaux à 18 heures le mercredi 5 avril.

POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts de l'UIP, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire un point d'urgence à son ordre du jour, elle l'examinera dans la matinée du lundi 3 avril 2017. Des dispositions ont été prises pour la tenue, l'après-midi même, d'une réunion du comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution. La résolution sera ensuite adoptée par l'Assemblée le 4 avril 2017.

Toute demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale pour lequel des mesures urgentes doivent être prises par la communauté internationale et sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position afin d'obtenir une réaction parlementaire. Toutes les propositions de point d'urgence seront accompagnées d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution définissant clairement la portée du sujet visé par la demande.

COMMISSIONS PERMANENTES

Les quatre Commissions permanentes se réuniront à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP.

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale étudiera et adoptera une résolution sur le thème *Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains*.

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce étudiera et adoptera une résolution sur le thème *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement.*

Les deux autres Commissions permanentes tiendront des auditions et des réunions-débat. On trouvera en pièces jointes les projets d'ordre du jour des Commissions permanentes.

Il est rappelé aux Membres qu'il est important que les membres des Bureaux des Commissions permanentes et autres titulaires de mandats soient inclus dans les délégations nationales à l'Assemblée.

PARTICIPATION

Les Membres de l'UIP peuvent désigner un maximum de huit délégués, ou dix pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. Le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

Les Parlements membres sont invités à tendre vers la parité dans la composition de leur délégation. L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Les Parlements membres sont en outre invités à intégrer des jeunes parlementaires (ayant moins de 45 ans) dans leur délégation. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP se réunira le 2 avril 2017, notamment en vue d'élaborer et de soumettre une contribution aux délibérations de l'Assemblée.

Outre les Secrétaires généraux qui participeront à la session ordinaire de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP), les Membres sont encouragés à inclure du personnel parlementaire professionnel (correspondants de l'UIP) dans leurs délégations, en vue d'assurer un soutien approprié durant l'Assemblée ainsi que pour son suivi ultérieur (en particulier pour que les Membres puissent respecter l'obligation statutaire de préparer et de diffuser des rapports détaillant les mesures prises suite aux décisions et résolutions de l'UIP).

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidats aux mandats électifs.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

La salle plénière, où se tiendront les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, a une capacité limitée. Le Secrétariat attribuera des sièges à toutes les délégations en tenant compte du nombre total de participants à l'Assemblée. Au minimum, chaque délégation d'un Parlement membre se verra attribuer le nombre de sièges requis en cas de vote par l'Assemblée ou le Conseil directeur.

BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. La première séance du Bureau restreint est prévue en tout début de matinée, le dimanche 2 avril 2017.

POSTES A POURVOIR PENDANT LA 136^{ème} ASSEMBLEE

Une liste provisoire des postes à pourvoir dans les différents organes de l'UIP sera publiée sur le site web de l'UIP avant l'ouverture de l'Assemblée.

Les Parlements membres sont encouragés à présenter des candidats aux principaux Comités et organes de l'UIP (www.ipu.org/strct-f/comtees.htm). Les candidats doivent avoir autant que possible des compétences dans le domaine de travail des organes concernés, et être assurés de l'appui de leurs parlements respectifs pour mener à bien leur fonction de membre. Les nouveaux Membres de l'UIP et ceux qui n'occupent pas de poste actuellement à l'UIP sont encouragés à soumettre leurs candidatures.

Une réunion conjointe avec les Présidents des Groupes géopolitiques et les Présidents des Commissions permanentes aura lieu le 1^{er} avril de 11 heures à 12 h 30. Les Secrétaires des Groupes géopolitiques et des Commissions permanentes sont également invités à participer à cette importante réunion.

ELABORATION DES PROJETS DE RESOLUTION ET CHOIX DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission du développement durable, du financement et du commerce élaboreront leurs résolutions selon le calendrier suivant :

16 décembre 2016	Date limite de remise par les co-rapporteurs des projets de résolution et des mémoires explicatifs au Secrétariat de l'UIP. Le Secrétariat procédera à la traduction des textes et les transmettra à tous les Membres début janvier 2017.
17 mars 2017	Date limite de réception des amendements écrits aux projets de résolution.
1 ^{er} – 4 avril 2017	Les Commissions examinent les projets de résolution, les amendent et les adoptent. Les co-rapporteurs présentent les projets de résolution et dispensent des conseils durant le processus de rédaction.
5 avril 2017	La 136 ^{ème} Assemblée de l'UIP adopte formellement les résolutions.

Tous les Membres peuvent contribuer à la rédaction des résolutions en soumettant une brève contribution écrite (article 13.1 du Règlement des Commissions permanentes). La date limite pour les contributions écrites aux première et deuxième Commissions permanentes est déjà passée (30 septembre 2016). Les Membres sont encouragés à présenter leur contribution au projet de résolution qui sera adopté par la troisième Commission permanente (Démocratie et droits de l'homme) à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP (octobre 2017) sur le thème *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*. Les contributions à ce projet de résolution sont les bienvenues dans le cadre du processus qui précède l'Assemblée de Dhaka et jusqu'au 30 avril 2017 dernier délai.

Conformément au Règlement des Commissions permanentes, les propositions de thèmes d'étude à traiter par les Commissions permanentes doivent être présentées au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle où le thème d'étude sera traité. Les Membres qui le souhaitent doivent soumettre au Secrétariat de l'UIP, au plus tard le 17 mars 2017, leurs propositions de thèmes d'étude à traiter par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et par la Commission du développement durable, du financement et du commerce.

Ces propositions serviront de base aux consultations menées par les Bureaux des Commissions permanentes respectives avant qu'une décision finale ne soit prise par celles-ci. Lors de l'examen des propositions de thèmes d'étude pour les futures Assemblées, le Bureau peut recommander l'une des propositions reçues, en combiner deux ou plus portant sur un même sujet ou regrouper des sujets proches en un seul thème, proposer un autre thème ou décider de présenter plus d'un thème à la Commission permanente.

DEBAT GENERAL (point 3 de l'ordre du jour)

Le débat général de la 136^{ème} Assemblée aura pour thème global *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être*. Une note d'orientation sur ce thème sera publiée sur la page web de l'Assemblée le moment venu.

En vertu des dispositions du Règlement de l'Assemblée, chaque délégation a un temps de parole de huit minutes à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque deux orateurs de la même délégation sont inscrits au débat, ils se partagent ces huit minutes de la manière qui convient. Pour les Observateurs, en application des décisions prises par le Conseil directeur de l'UIP, le temps de parole est de cinq minutes.

Au vu du nombre croissant des Membres de l'UIP (qui entraîne un nombre potentiel croissant d'orateurs au débat général) et des problèmes de gestion du temps de parole rencontrés aux Assemblées précédentes, le Bureau restreint pourrait envisager de limiter la prise de parole au débat général à sept minutes pour les Membres et quatre minutes pour les Observateurs.

L'inscription se fait au Service d'inscription des orateurs, situé juste à côté de l'entrée principale de la salle plénière (Hall of Fame), au rez-de-chaussée du BICC. L'inscription sera ouverte 24 heures avant le début de la première séance plénière de l'Assemblée, soit le samedi 1^{er} avril à 11 heures.

Les Membres peuvent aussi communiquer le nom de leurs orateurs à l'avance au Secrétariat de l'UIP par courriel ou par fax au moyen du formulaire de pré-inscription des orateurs ci-joint (**Annexe 2**). Comme de coutume, l'ordre définitif des orateurs aura été déterminé par un tirage au sort public, qui aura lieu à 18 heures le samedi 1^{er} avril 2017 (article 23.2 du Règlement de l'Assemblée).

VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE

Conformément à l'article 7.3 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation parlementaire peut désigner l'un de ses membres en qualité de vice-président(e) de l'Assemblée. Certains d'entre eux seront appelés à remplacer le Président ou la Présidente de l'Assemblée pendant une séance ou partie de séance.

Les délégations sont priées d'indiquer le nom du parlementaire désigné comme vice-président(e) de l'Assemblée lorsqu'elles se présenteront au Service d'inscription de l'UIP à Dhaka. A défaut, elles pourront le faire auprès du Service de dépôt et de contrôle des documents (Bureaux du Secrétariat de l'UIP, premier étage du BICC) au plus tard le samedi 1^{er} avril 2017.

TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'**Annexe 3** un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 136^{ème} Assemblée.

Les Parlements membres sont priés de vérifier les chiffres qui correspondent à leur nom et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'UIP à Genève, de préférence avant l'Assemblée, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix à l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

LANGUES ET DOCUMENTS

Le Secrétariat de l'UIP assurera l'interprétation simultanée dans les langues de travail de l'UIP (l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français) pour les réunions de tous les organes statutaires.

Quatre autres canaux d'interprétation ont été réservés pour le chinois, le japonais, le portugais et le russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et pour certaines réunions des Commissions permanentes. Les cabines correspondantes seront mises gratuitement à disposition des équipes d'interprètes accompagnant les parlements concernés si ceux-ci le souhaitent.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils prennent des dispositions pour que leur intervention soit interprétée dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP (l'anglais et le français) par une personne désignée par eux, qui pourra utiliser une cabine d'interprétation. Afin que toutes les dispositions requises puissent être prises en temps voulu, les délégations sont priées de contacter suffisamment à l'avance Mme F. Steinig-Huang, chef interprète, ou les interprètes de la cabine anglaise affectés à la réunion à laquelle le discours doit

être prononcé. En outre, huit exemplaires du discours traduit dans l'une des langues officielles de l'UIP seront remis au chef interprète ou aux interprètes de la cabine anglaise pour être distribués aux autres interprètes.

Les délégations sont invitées à envoyer une version électronique (PDF) de leurs discours à speeches@ipu.org, au moins trois heures avant que le discours ne soit prononcé pour assurer une interprétation simultanée de bonne qualité dans les autres langues de travail.

Dans la mesure du possible, les discours officiels prononcés lors du débat général seront affichés sur la page web de l'Assemblée et intégrés aux comptes rendus de l'Assemblée. En raison de limites techniques, seuls les discours en anglais, français et espagnol seront publiés. Veuillez noter que le Secrétariat de l'UIP n'est pas en mesure de faire traduire les textes des discours.

Les documents relatifs aux travaux de l'Assemblée, du Conseil directeur, des Commissions permanentes et autres organes de l'UIP, ainsi que des autres événements ayant lieu à l'occasion de la 136^{ème} Assemblée, seront affichés sur le site web de l'UIP à l'adresse www.ipu.org/conf-f/136agnd.htm et disponibles dans l'application de l'Assemblée.

Les organes directeurs de l'UIP ayant décidé de réduire l'empreinte carbone de l'Organisation et de poursuivre les efforts de diminution du gaspillage de papier, les documents relatifs aux différentes séances de l'Assemblée ne seront imprimés qu'en un nombre d'exemplaires limité.

APPLICATION DE L'ASSEMBLEE

Une application sera disponible pour la 136^{ème} Assemblée en téléchargement gratuit début janvier 2017, dans le cadre de la politique PaperSmart de l'UIP.

En ce moment, l'interface de l'application n'est disponible qu'en anglais. Des versions en français et en espagnol seront disponibles au moment opportun. Un guide utilisateur concis en anglais et en français sera publié sur le site web et distribué, sur demande, au Service d'inscription et d'information.

L'application doit permettre la consultation en ligne des documents officiels de l'UIP et faciliter la participation des délégués aux Assemblées de l'UIP.

REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

Les organes de l'UIP ci-après se réuniront aussi à l'occasion de l'Assemblée :

- Comité exécutif (30 et 31 mars, et 4 avril, à huis clos) ;
- Sous-Comité des finances (29 mars, à huis clos) ;
- Forum des femmes parlementaires (1^{er} avril, séance publique) ;
- Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (2 avril, séance publique) ;
- Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (2 avril, à huis clos) ;
- Bureau des femmes parlementaires (1^{er} et 4 avril, à huis clos) ;
- Groupe du partenariat entre hommes et femmes (31 mars et 4 avril, à huis clos) ;
- Comité des droits de l'homme des parlementaires (du 31 mars au 4 avril, à huis clos) ;
- Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (1^{er} et 3 avril, à huis clos) ;
- Groupe de facilitateurs concernant Chypre (2 avril, à huis clos) ;
- Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (2 avril, à huis clos) ;
- Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (1^{er} avril, à huis clos).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera au BICC à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 136^{ème} Assemblée. Ce document pourra en outre être consulté sur le site web de l'UIP deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique complète pourra être téléchargée au format PDF.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

On trouvera plus ample information dans le Guide de l'Assemblée qui sera distribué aux délégations lors de l'inscription, à Dhaka. Dans chaque salle de réunion ainsi qu'au Service d'inscription et d'information, sur le site web de l'UIP (www.ipu.org/conf-f/136agnd.htm) et dans l'application de l'Assemblée, les délégués trouveront le Journal quotidien de l'Assemblée, qui leur fournira les dernières informations sur le programme des réunions et d'autres renseignements importants.

INSCRIPTION

Toutes les délégations sont priées de respecter la date limite d'inscription fixée au 17 mars 2017.

Elles sont invitées à utiliser le système d'inscription en ligne mis en place par l'UIP. On trouvera à l'**Annexe 4** des indications sur ce système, qui sera opérationnel à partir du 1^{er} décembre 2016. Il est recommandé qu'une seule personne coordonne l'inscription de la délégation et ait accès au système d'inscription.

En cas de difficulté, les délégations peuvent contacter le Service d'inscription et d'information à l'adresse suivante : postbox@ipu.org. Si, pour une quelconque raison, un Parlement ne peut pas s'inscrire en ligne, la composition de sa délégation peut être communiquée par courriel à cette même adresse ou par fax au +41 22 919 41 60.

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert au BICC le jeudi 30 mars 2016, de 9 à 18 heures, puis du 31 mars au 4 avril de 8 à 19 heures, ainsi que le mercredi 5 avril de 8 à 18 heures.

SEJOUR DES DELEGUES A DHAKA

Pour toutes les questions d'ordre logistique relatives au séjour des délégués à Dhaka (service d'accueil, réservations de chambres d'hôtel, visas, etc.), les délégations sont invitées à utiliser le site web mis en place par le Parlement du Bangladesh pour la 136^{ème} Assemblée, à l'adresse : www.ipu136bangladesh.org.

On trouvera, dans la Note d'informations générales jointe à l'invitation du Parlement du Bangladesh, tous les renseignements utiles sur le séjour des délégués à Dhaka. Des informations complémentaires, notamment les options pour la réservation en ligne de chambres d'hôtel, figurent également sur le site web du Parlement hôte. Les réservations de chambres d'hôtel devront être faites le plus tôt possible. Il est rappelé aux délégations que, conformément aux pratiques de l'UIP, les frais de déplacement international et d'hébergement sont à la charge de leurs institutions respectives.

Au besoin, le Secrétariat national du Parlement du Bangladesh pourra donner des informations complémentaires aux délégations et leur fournir une assistance :

Cellule de la 136 ^{ème} Assemblée de l'UIP	Téléphone :	+ 880 2 817 1451
Secrétariat du Parlement du Bangladesh	Fax :	+ 880 2 817 1452
Sangsad Bhaban	Courriel :	ipu136@ipu136bangladesh.org ,
Sher-e-Bangla Nagar		ipu136bd@gmail.com
Dhaka-1207, Bangladesh	Site web :	www.ipu136bangladesh.org

Toutes les questions concernant l'hébergement des délégations et les demandes de visas relèvent de la seule responsabilité du Parlement du Bangladesh. Par conséquent, toute communication relative à ces questions doit être adressée directement au Parlement.

PROGRAMME DE TRAVAIL GENERAL DE LA 136^{ème} ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

Dhaka, 1^{er} au 5 avril 2017

Mercredi 29 mars 2017

 11:00 - 13:00 Sous-Comité des finances*
15:00 - 18:00 *Windy Town (premier étage), Bangabandhu International
Convention Centre (BICC)*

Jeudi 30 mars 2017

09.00 – 18.00 Ouverture de l'inscription
Hall d'entrée, Bangabandhu International Convention Centre

 10:00 - 13:00 Comité exécutif*
15:00 - 18:00 *Windy Town (premier étage, BICC)*

Vendredi 31 mars 2017

 09.00 – 10.00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
Windy Town (premier étage, BICC)

 09.30 – 13.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Green View 2 (premier étage, BICC)

 10.00 – 13.00 Comité exécutif*
Windy Town (premier étage, BICC)

 14.30 – 18.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Green View 2 (premier étage, BICC)

 15.00 - 18.00 Comité exécutif*
Windy Town (premier étage, BICC)

Samedi 1^{er} avril 2017

 08.00 – 09.15 Bureau des femmes parlementaires*
Windy Town (premier étage, BICC)

 09.30 – 12.30 **Forum des femmes parlementaires**
Celebrity Hall (premier étage, BICC)

 11.00 – 12.30 Réunion de groupe du Forum des femmes parlementaires
Windy Town (premier étage, BICC)

 11.00 – 12.30 Réunion avec les Présidents des groupes géopolitiques et les
Présidents des Commissions permanentes*
Green View 2 (premier étage, BICC)

 14.00 – 15.00 Réunion des conseillers et secrétaires de délégations
Harmony Hall (rez-de-chaussée, BICC)

 14.00 – 18.00 **Forum des femmes parlementaires**
Celebrity Hall (premier étage, BICC)

 14.30 – 17.30 Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du
nouveau-né et de l'enfant (**ANGLAIS UNIQUEMENT**)*
Green View 1 (premier étage, BICC)

 14.30 – 18.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Green View 2 (premier étage, BICC)

 15.00 – 18.00 Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*
Windy Town (premier étage, BICC)

 19.00 – 20.30 **Cérémonie inaugurale**

* à huis clos

Dimanche 2 avril 2017

	08.00 – 09.00	Bureau restreint de l'Assemblée* <i>Elegant room (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	09.00 – 10.00	Conseil du Forum des jeunes parlementaires* <i>Windy Town (premier étage, BICC)</i>
	09.00 – 10.45	Conseil directeur <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	09.00 – 11.00	Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies* <i>Green View 2 (premier étage, BICC)</i>
	09.00 – 12.30	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Débat sur le projet de résolution sur le thème <i>Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains</i> <i>Celebrity Hall (premier étage, BICC)</i>
	10.00 – 13.00	Forum des jeunes parlementaires de l'UIP <i>Carnival Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
ASGP	11.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Harmony Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	11.00 – 13.00	Assemblée : début du débat général intitulé <i>Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être</i> <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	11.30 – 13.00	Groupe de facilitateurs concernant Chypre* <i>Green View 1 (premier étage, BICC)</i>
	11.30 – 13.00	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire* <i>Windy Town (premier étage, BICC)</i>
	14.30 – 17.00	Assemblée : débat général <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Harmony Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	14.30 – 17.30	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Rédaction en plénière de la résolution sur le thème <i>Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains</i> <i>Celebrity Hall (premier étage, BICC)</i>
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Green View 2 (premier étage, BICC)</i>
	14.30 – 18.30	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Débat sur le projet de résolution sur le thème <i>Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement</i> , et début de sa rédaction en plénière <i>Carnival Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	17.00 – 18.30	Assemblée : décision sur le point d'urgence <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>

* à huis clos

Lundi 3 avril 2017

	09.00 – 13.00 09.00 – 10.30 10.30 – 13.00	Assemblée - débat sur le point d'urgence et - poursuite du débat général <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	09.00 – 13.00	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Finalisation en plénière de la rédaction de la résolution sur le thème <i>Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains</i> <i>Celebrity Hall (premier étage, BICC)</i>
	09.30 – 12.30	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Débat sur le projet de résolution qui sera adopté à la 137 ^{ème} Assemblée sur le thème <i>Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie</i> <i>Carnival Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	09.30 – 13.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Green View 2 (premier étage, BICC)</i>
ASGP	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Harmony Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Harmony Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	14.30 – 18.30	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Rédaction en plénière de la résolution sur le thème <i>Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement</i> <i>Carnival Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	14.30 – 18.30	Assemblée : poursuite du débat général <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	14.30 – 18.30	Eventuel comité de rédaction pour le point d'urgence* <i>Windy Town (premier étage, BICC)</i>
	14.30 – 16.30	Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale* <i>Green View 2 (premier étage, BICC)</i>
	17.00 – 18.30	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* <i>Green View 2 (premier étage, BICC)</i>

* à huis clos

Mardi 4 avril 2017

	09.00 – 10.00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* <i>Windy Town (premier étage, BICC)</i>
	09.00 – 11.00	Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* <i>Green View 2 (premier étage, BICC)</i>
	09.00 – 13.00	Commission permanente des Affaires des Nations Unies - Débat sur le thème <i>Suivi parlementaire des Objectifs de développement durable (ODD) en préparation de la session 2017 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU</i> , et - Réunion-débat sur le thème principal du Forum politique de haut niveau de l'ONU 2017 : <i>Eradiquer la pauvreté et favoriser la prospérité dans un monde en pleine évolution</i> <i>Celebrity Hall (premier étage, BICC)</i>
	09.30 – 12.30	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Débat sur le thème <i>Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents</i> <i>Carnival Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	10.00 – 12.30	Comité exécutif* <i>Windy Town (premier étage, BICC)</i>
ASGP	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Harmony Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	14.00 – 16.00	Débat interactif sur <i>Les parlements à l'ère numérique</i> <i>Carnival Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	14.30 – 16.00	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Adoption du projet de résolution sur le thème <i>Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement</i> <i>Celebrity Hall (premier étage, BICC)</i>
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Harmony Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Green View 2 (premier étage, BICC)</i>
	14.30 – 18.30	Assemblée - adoption de la résolution sur le point d'urgence et - clôture du débat général <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	16.30 – 18.30	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Adoption du projet de résolution sur le thème <i>Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains</i> <i>Celebrity Hall (premier étage, BICC)</i>
	16.30 – 18.30	Bureau des femmes parlementaires* <i>Windy Town (premier étage, BICC)</i>

* à huis clos

Mercredi 5 avril 2017

	09.00 – 13.00	Conseil directeur <ul style="list-style-type: none">- décisions sur les droits de l'homme des parlementaires et- rapports des réunions spécialisées <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	09.30 – 12.30	Réunion-débat <i>Carnival Hall (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	14.00 – 15.30	Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme* <i>Green View 2 (premier étage, BICC)</i>
	14.30	Conseil directeur <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>
	A la fin du Conseil directeur	Assemblée <ul style="list-style-type: none">- adoption des résolutions- rapports des Commissions permanentes- document final du débat général et- séance de clôture <i>Hall of Fame (rez-de-chaussée, BICC)</i>

Légende :

Assemblée /
Conseil directeur


Commissions /
Réunions-débat


Autres réunions de
l'Assemblée, y compris les
réunions à huis clos


* à huis clos



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



A/136/C.1
Annexe 2

FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION DES ORATEURS

DEBAT GENERAL SUR LE THEME

CORRIGER LES INEGALITES POUR ASSURER A TOUS DIGNITE ET BIEN-ETRE

(POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

**PARLEMENT OU
ORGANISATION**

	Veuillez entourer le titre de civilité correspondant	Nom	Prénom (s)	L'intéressé(e) préside-t-il (elle) le Parlement ?
1	M. / Mme			Oui / Non
2*	M. / Mme			Oui / Non



* Seuls les parlements membres de l'UIP et les Membres associés ont droit à un second orateur.

DATE: SIGNATURE:

Veuillez remplir ce formulaire et le retourner jusqu'à 18 heures (heure suisse) le 24 mars 2017 au plus tard au Secrétariat de l'UIP par :

Fax : + 41 22 919 41 60 ou courriel : postbox@ipu.org

TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 136^{ème} ASSEMBLEE
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	51.7	7	17
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	25.7	4	14
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	8.4	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	9.5	2	12
14.	Bahreïn	10	1.2	1	11
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	11.2	3	13
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bhoutan	10	0.7	0	10
20.	Bolivie (Etat plurinational de)	10	6.7	2	12
21.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
22.	Botswana	10	1.3	1	11
23.	Brésil	10	204.4	12	22
24.	Bulgarie	10	8.5	2	12
25.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
26.	Burundi	10	5.2	2	12
27.	Cambodge	10	10.7	3	13
28.	Cameroun	10	12.9	3	13
29.	Canada	10	30.8	5	15
30.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
31.	Chili	10	15.1	3	13
32.	Chine	10	1 200.0	13	23
33.	Chypre	10	0.7	0	10
34.	Colombie	10	29.5	4	14
35.	Comores	10	0.7	0	10
36.	Congo	10	1.9	1	11
37.	Costa Rica	10	3.3	1	11
38.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
39.	Croatie	10	4.8	1	11
40.	Cuba	10	10.2	3	13
41.	Danemark	10	5.2	2	12
42.	Djibouti	10	0.79	0	10
43.	Egypte	10	85.7	9	19
44.	El Salvador	10	5.3	2	12
45.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
46.	Equateur	10	14.0	3	13
47.	Espagne	10	39.4	5	15
48.	Estonie	10	1.5	1	11
49.	Ethiopie	10	87.9	9	19

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
51.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20
52.	Fidji	10	0.80	0	10
53.	Finlande	10	5.4	2	12
54.	France	10	65.8	8	18
55.	Gabon	10	1.0	1	11
56.	Gambie	10	1.5	1	11
57.	Géorgie	10	4.7	1	11
58.	Ghana	10	25.0	4	14
59.	Grèce	10	10.2	3	13
60.	Guatemala	10	8.2	2	12
61.	Guinée	10	10.6	3	13
62.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
63.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
64.	Guyana	10	0.76	0	10
65.	Haïti	10	10.2	3	13
66.	Honduras	10	8.1	2	12
67.	Hongrie	10	10.4	3	13
68.	Inde	10	1 000.3	13	23
69.	Indonésie	10	206.0	12	22
70.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
71.	Iraq	10	26.7	4	14
72.	Irlande	10	4.5	1	11
73.	Islande	10	0.31	0	10
74.	Israël	10	6.7	2	12
75.	Italie	10	57.0	7	17
76.	Japon	10	123.6	10	20
77.	Jordanie	10	5.5	2	12
78.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
79.	Kenya	10	38.6	5	15
80.	Kirghizistan	10	5.5	2	12
81.	Koweït	10	2.2	1	11
82.	Lesotho	10	2.1	1	11
83.	Lettonie	10	2.7	1	11
84.	Liban	10	2.4	1	11
85.	Libye	10	3.9	1	11
86.	Liechtenstein	10	0.03	0	10
87.	Lituanie	10	3.9	1	11
88.	Luxembourg	10	0.4	0	10
89.	Madagascar	10	20.6	4	14
90.	Malaisie	10	22.7	4	14
91.	Malawi	10	13.9	3	13
92.	Maldives	10	0.35	0	10
93.	Mali	10	16.4	3	13
94.	Malte	10	0.3	0	10
95.	Maroc	10	31.5	5	15
96.	Maurice	10	1.02	1	11
97.	Mauritanie	10	3.1	1	11
98.	Mexique	10	104.0	10	20
99.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
100.	Monaco	10	0.03	0	10
101.	Mongolie	10	2.9	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Monténégro	10	0.62	0	10
103.	Mozambique	10	12.1	3	13
104.	Myanmar	10	60.3	8	18
105.	Namibie	10	1.5	1	11
106.	Népal	10	26.4	4	14
107.	Nicaragua	10	5.1	2	12
108.	Niger	10	16.5	3	13
109.	Nigéria	10	140.4	10	20
110.	Norvège	10	5.0	2	12
111.	Nouvelle-Zélande	10	4.4	1	11
112.	Oman	10	2.5	1	11
113.	Ouganda	10	17.0	3	13
114.	Pakistan	10	160.9	11	21
115.	Palaos	10	0.02	0	10
116.	Palestine	10	3.9	1	11
117.	Panama	10	1.7	1	11
118.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
119.	Paraguay	10	5.7	2	12
120.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
121.	Pérou	10	23.0	4	14
122.	Philippines	10	62.1	8	18
123.	Pologne	10	38.5	5	15
124.	Portugal	10	10.3	3	13
125.	Qatar	10	0.88	0	10
126.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
127.	République de Corée	10	50.8	7	17
128.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
129.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
130.	République dominicaine	10	9.0	2	12
131.	République de Moldova	10	4.3	1	11
132.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
133.	République tchèque	10	10.5	3	13
134.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
135.	Roumanie	10	23.0	4	14
136.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
137.	Rwanda	10	6.2	2	12
138.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
139.	Samoa	10	0.17	0	10
140.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
141.	Sénégal	10	7.0	2	12
142.	Serbie	10	9.7	2	12
143.	Seychelles	10	0.08	0	10
144.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
145.	Singapour	10	5.08	2	12
146.	Slovaquie	10	5.2	2	12
147.	Slovénie	10	1.9	1	11
148.	Somalie	10	10.4	3	13
149.	Soudan	10	33.4	5	15
150.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
151.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
152.	Suède	10	8.7	2	12
153.	Suisse	10	6.7	2	12
154.	Suriname	10	0.4	0	10
155.	Swaziland	10	1.1	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
156.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
157.	Tchad	10	11.3	3	13
158.	Thaïlande	10	60.1	8	18
159.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
160.	Togo	10	5.4	2	12
161.	Tonga	10	0.10	0	10
162.	Trinité-et-Tobago	10	1.22	1	11
163.	Tunisie	10	10.2	3	13
164.	Turquie	10	76.6	8	18
165.	Ukraine	10	50.1	7	17
166.	Uruguay	10	3.2	1	11
167.	Venezuela (Rép. bolivarienne du)	10	30.0	5	15
168.	Viet Nam	10	90.3	9	19
169.	Yémen	10	10.5	3	13
170.	Zambie	10	10.9	3	13
171.	Zimbabwe	10	10.4	3	13



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



A/136/C.1
Annexe 4

Note explicative sur l'inscription en ligne à l'UIP

Le système d'inscription en ligne mis en place par le Secrétariat de l'UIP est accessible via le site web de l'UIP, sur la page de la 136^{ème} Assemblée, par simple clic sur le bouton d'inscription. Il sera ouvert du 1^{er} décembre 2016 au 15 mars 2017. Après cette date, les délégués devront s'inscrire auprès du service d'inscription de l'UIP, à l'adresse suivante : registration@ipu.org.

A noter : il est recommandé aux participants de désigner un coordonnateur pour leur délégation qui sera le seul utilisateur du système d'inscription en ligne et qui choisira un mot de passe.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Créez un compte et saisissez les informations demandées sur cette page. Si vous vous êtes déjà inscrits en ligne à une Assemblée, vos identifiants sont toujours valables. Vous pouvez donc les réutiliser.

Si le Secrétariat de l'UIP a ouvert un compte en votre nom avec l'adresse électronique officielle de votre parlement, veuillez envoyer une demande à registration@ipu.org pour plus ample information.

2. Une fois que vous vous avez créé un compte, connectez-vous en utilisant vos nom et mot de passe.
3. Cliquez sur "S'inscrire à cette réunion" pour vous inscrire à la 136^{ème} Assemblée.
4. Cliquez sur "Commencer l'inscription" pour inscrire votre délégation. En votre qualité de coordonnateur de délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous prévoyez d'assister à la réunion.
5. Prière de veiller à :
 - inclure toutes les informations concernant la participation aux **organes directeurs et subsidiaires de l'UIP** sous la rubrique "Titre et fonctions à l'UIP" ;
 - inclure les informations concernant votre **parlement national** sous la rubrique "Titre et fonctions au Parlement/dans l'Organisation" ;
 - **ne pas** écrire TOUT EN MAJUSCULES ;
 - cliquer sur le **symbole "+"** pour ajouter des comités (lorsqu'il y en a plus d'un).
6. Il vous sera possible d'apporter des modifications à vos données jusqu'au 15 mars 2017. Après cette date, vous devrez vous adresser directement à registration@ipu.org.

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences, à l'adresse suivante : sas@ipu.org, avec copie à l'adresse générale du Secrétariat de l'UIP : postbox@ipu.org, et à registration@ipu.org.

#IPU136



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017

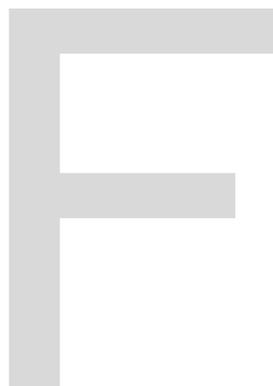


Commission permanente
de la paix et de la sécurité internationale

C-I/136/A.1
1^{er} décembre 2016

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)**
3. **Elections au Bureau de la Commission permanente**
La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.
4. **Information par la Présidente de la Commission**
La Présidente exposera les dernières évolutions et initiatives dans le domaine de la paix et la sécurité internationale depuis la dernière réunion de la Commission permanente et évoquera les activités qui se dérouleront durant l'Assemblée.
5. **Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains**
 - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs
 - b) Débat
 - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
 - d) Désignation d'un rapporteur à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP
6. **Préparation des Assemblées suivantes**
 - a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission
 - b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs
 - c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission
7. **Divers**



#IPU136



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



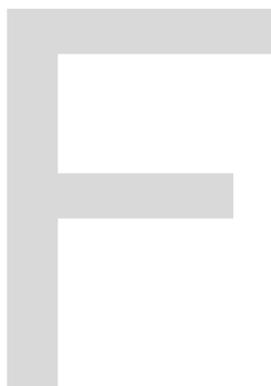
Commission permanente
du développement durable,
du financement et du commerce

C-II/136/A.1
1^{er} décembre 2016

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)**
3. **Elections**

La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.
4. ***Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement***
 - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs
 - b) Débat
 - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
 - d) Désignation d'un rapporteur à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP
5. **Préparation des Assemblées suivantes**
 - a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission
 - b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs
 - c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission
6. **Divers**



#IPU136



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/136/A.1
1^{er} décembre 2016

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)**
3. **Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission permanente : Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie**

Le débat préparatoire aidera les rapporteurs à préparer la résolution, qui sera examinée à la 137^{ème} Assemblée en octobre 2017. La résolution permettra aux Membres de l'UIP de renouveler leur engagement en faveur de la paix dans le monde fondé sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Les questions à examiner pourraient inclure :

- Comment les institutions de la démocratie – le parlement, les partis politiques et les élections – vont-elles évoluer d'ici 2030 ?
- Que peuvent faire les parlements pour augmenter le nombre de personnes dans la société qui adhèrent aux processus de prise de décision collaboratifs, participatifs, tolérants et transparents dans un environnement international en pleine mutation ?
- Que doivent faire les parlements pour renforcer l'idée de diversité démocratique dans le monde ?

4. **Débat : Agir maintenant pour les adolescents : le rôle des parlements dans la promotion de la santé et du bien-être des adolescents**

L'évolution de la santé mondiale et les Objectifs de développement durable ont conduit à une reconnaissance croissante de l'importance de se préoccuper de la santé et du bien-être des adolescents. Le débat portera sur les bonnes pratiques et la difficulté de s'assurer que les adolescents puissent exercer leur droit à la santé.

L'adolescence est une phase critique pour le développement des capacités physiques, cognitives, émotionnelles, sociales et économiques : il s'agit des fondements de la santé et du bien-être des adultes et de la société dans son ensemble. Les adolescents (âgés de 10-19 ans) sont souvent considérés comme le groupe dont la santé est la meilleure parmi une population donnée. Cependant, l'Organisation mondiale de la Santé estime que, chaque année, près d'un million d'adolescents meurent de causes évitables. Des dizaines de millions d'autres souffrent de blessures, et des centaines de millions développent des comportements nuisibles, qui ont des conséquences à court et à long terme liées ou non à la santé.

5. **Divers**

#IPU136



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Commission permanente
des Affaires des Nations Unies

C-IV/136/A.1
1^{er} décembre 2016

Projet d'ordre du jour

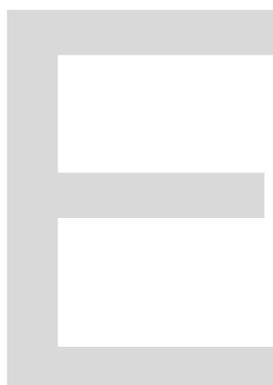
1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2016)**
3. **Suivi parlementaire des Objectifs de développement durable (ODD) en préparation de la session 2017 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU**
 - Le rôle du parlement dans l'examen national volontaire du Forum politique de haut niveau
 - Les outils d'auto-évaluation de l'UIP
 - Les motions parlementaires sur l'institutionnalisation des ODD
 - Autres initiatives parlementaires de soutien aux ODD (défis et opportunités)
4. **Réunion-débat sur le thème principal du Forum politique de haut niveau de l'ONU 2017 : *Eradiquer la pauvreté et favoriser la prospérité dans un monde en pleine évolution***

Cette réunion permettra aux participants de prendre du recul afin de réfléchir à certaines des principales causes de la pauvreté dans les pays développés tout comme dans les pays en développement.

Les questions à examiner sont : Quels outils et politiques peuvent nous permettre de lutter contre la pauvreté efficacement et conformément au nouveau programme de développement durable ? Quel type de prospérité devrait orienter l'élaboration de politiques ? Quel est l'impact des nouvelles technologies sur l'économie ? Comment les informations du cadre des droits de l'homme peuvent-elles servir de guide aux responsables politiques ? Comment réformer la gouvernance économique et financière au niveau mondial afin de faciliter les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté ?

Le débat sera basé sur le Communiqué de Quito adopté par l'UIP (www.ipu.org/conf-f/128/quito-comm.htm). Des documents de référence supplémentaires seront diffusés avant la réunion.

5. **Divers**



#IPU136



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Assemblée
Point 8
Conseil directeur
Point 14

A/136/8-P.1
CL/200/14-P.1
1^{er} décembre 2016

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

A la 135^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2016), le Comité exécutif a examiné plusieurs amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP. Par la présente, le Comité exécutif soumet ainsi les amendements suivants à l'Assemblée et au Conseil directeur de l'UIP, en recommandant leur adoption officielle à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka.

Conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP, toute proposition d'amendement doit être présentée par écrit, trois mois au moins avant la réunion de l'Assemblée, et communiquée aux Membres de l'UIP. Toute proposition de sous-amendement aux Statuts doit être présentée par écrit, six semaines au moins avant la réunion de l'Assemblée, au Secrétariat de l'UIP. Les sous-amendements aux Règlements de l'Assemblée et des Commissions permanentes seront communiqués à tous les Membres un mois au moins avant la réunion de l'Assemblée et du Conseil directeur. Les amendements aux Statuts et Règlements de l'Assemblée de l'UIP sont adoptés par l'Assemblée, et les amendements aux Règlements des Commissions permanentes et autres organes subsidiaires sont adoptés par le Conseil directeur.

Statuts	
Article 25.1	25.1 Le Comité exécutif se compose du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire, de 15 membres appartenant à des Parlements différents, et de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires et du Président ou de la Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Commentaire :

Au vu du rôle croissant du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et des décisions des organes directeurs de l'UIP visant à intégrer la perspective des jeunes dans les activités de l'Organisation, il est recommandé que le Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP soit un membre de droit du Comité exécutif.

Statuts	
Article 25.2	2. Le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire préside de droit le Comité exécutif. Quinze membres sont élus par le Conseil directeur ; 12 au moins doivent être élus parmi les membres du Conseil directeur dont ils continuent de faire partie durant l'exercice de leur mandat. Au moins trois des membres élus doivent être des femmes. Chaque sexe est représenté à raison d'au moins 30 pour cent des membres élus.

Commentaire :

Cet amendement vise à mettre le Comité exécutif en conformité avec l'objectif de l'UIP de tendre vers l'égalité des sexes, ainsi qu'avec la pratique en vigueur dans les autres organes tels que les Bureaux des Commissions permanentes et autres comités spécialisés de l'UIP. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, en concertation avec les Présidents des Groupes géopolitiques, finalise actuellement les modalités d'application de cette disposition.

Règlement de l'Assemblée	
Article 4	1. L'Assemblée siège deux fois par an et dure normalement quatre jours. La seconde Une session au moins se tient à Genève, sauf décision contraire des organes directeurs de l'UIP. 2. Le lieu et la date de chaque Assemblée sont fixés par le Conseil directeur, autant que possible une année à l'avance (cf. Statuts, Art. 21 b) ; Règl. Assemblée, art. 6). L'Assemblée ne peut se tenir dans un pays hôte que si tous les Membres, Membres associés et Observateurs de l'UIP sont invités et si les visas nécessaires à leur participation seront attribués à leurs représentants par le Gouvernement du pays hôte. La convocation à l'Assemblée est adressée, au moins quatre mois avant la date fixée pour l'ouverture de celle-ci, à tous les Membres de l'UIP.

Commentaire :

Puisque les deux Assemblées annuelles ont le même format et des résultats similaires, il n'y a aucune raison de s'attendre à ce que la seconde Assemblée se tienne à Genève (il est important, pour des questions budgétaires, que l'une des deux sessions annuelles soit organisée à Genève, sauf si un Parlement hôte accepte de couvrir les frais additionnels). Cet amendement vise à clarifier la politique approuvée de l'UIP en matière de visa dans le Règlement officiel de l'Assemblée.

Règlement de l'Assemblée	
Article 11.2 a)	a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur une situation majeure et récente , de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale et sur lequel laquelle il paraît opportun nécessaire que l'UIP prenne position et mobilise une réaction parlementaire . Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.

Commentaire :

Suite à la réforme des méthodes de travail de l'UIP, réalisée en 2003, les deux catégories existantes de points supplémentaires, inscrits à l'ordre du jour par l'Assemblée à l'issue d'un vote au moment de la session (points "supplémentaires" et points "supplémentaires d'urgence"), ont été fusionnées, mais le sens "d'urgence" a été perdu. L'absence d'une définition claire de cette notion dans les Statuts et Règlements en vigueur a parfois débouché sur des situations ambiguës et contradictoires. C'est pourquoi, le Comité exécutif a décidé de régler ce problème.

Règlement de l'Assemblée	
Article 15.1	1. L'Assemblée commence par un débat général sur un thème global. Durant ce débat général, les Membres peuvent aussi aborder la situation politique, économique et sociale dans le monde. Ce débat ne donne pas peut donner lieu à l'adoption d'une motion ou d'un projet de résolution d'un document final, en fonction de la décision du Bureau restreint et de l'approbation du Comité exécutif de l'UIP.

Commentaire :

Ces dernières années, le débat général de l'Assemblée a souvent été conclu avec l'adoption par consensus d'un document final. Le Comité exécutif propose d'officialiser cette pratique.

Règlement des Commissions permanentes	
Article 7.5	5. Les Commissions permanentes élisent un Président ou une Présidente et un Vice-Président ou une Vice-Présidente parmi les membres de leur bureau. Les postes de Président et Vice-Président sont normalement pourvus en une même élection. Les groupes géopolitiques se concertent de manière à assurer, dans la mesure du possible, une répartition équitable des postes de Président et Vice-Président des Commissions entre eux.

Commentaire :

En raison des variations de calendrier des élections parlementaires parmi les Membres de l'UIP, il n'est pas toujours possible de synchroniser l'élection des membres des Bureaux, ou des Présidents et Vice-Présidents de commissions. Cet énoncé introduit plus de flexibilité dans le processus d'élection.

Article 18	Tout Membre de l'UIP peut soumettre une proposition de thème d'étude à examiner par une Commission permanente à une Assemblée future. Ces propositions doivent être déposées auprès du Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle à laquelle le thème d'étude doit être examiné jusqu'à un jour précédant la réunion du Bureau de la Commission permanente concernée.
------------	--

Commentaire :

L'expérience a montré que, lors de la préparation des propositions de thèmes d'étude à examiner par les Commissions permanentes, les Membres ont besoin de temps pour mener des consultations au sein de et entre les délégations. Cet amendement apporte cette flexibilité. Il est également conforme à l'Article 20.4 des Commissions permanentes, selon lequel, lors de l'examen des propositions de thèmes d'étude à examiner aux Assemblées suivantes, le Bureau peut recommander l'une de ces propositions, en regrouper deux ou plus portant sur le même thème ou sur des thèmes connexes pour n'en faire qu'une, proposer un autre thème d'étude ou décider de soumettre plusieurs propositions à la Commission permanente.

Règlement financier	
Article 5.10	10. Un Membre de l'UIP dont l'affiliation a été suspendue pour manquement à ses obligations financières vis-à-vis de l'UIP demeure débiteur envers celle-ci de ses arriérés de contribution. Si ce Parlement présente par la suite une demande de réaffiliation dans les dix années suivant la date de sa suspension , il doit verser, au moment de sa réaffiliation, un tiers au moins de ces arriérés et présenter un plan de règlement de l'intégralité du solde dans un délai raisonnable. Tant qu'il n'a pas été soldé, ce montant demeure une dette spéciale et n'est pas considéré comme étant un arriéré au sens des Articles 4.2 et 5.2 des Statuts.

Commentaire :

Le Comité exécutif a tenu un débat visant à déterminer si les conditions financières habituelles en vue de la réadmission d'un parlement ayant été suspendu devaient être appliquées dans les cas où celui-ci aurait été absent de l'UIP pendant une période exceptionnellement longue. Le Comité exécutif a décidé d'étudier la possibilité d'ajouter au règlement financier une disposition prévoyant une "prescription" qui établirait le nombre d'années après lequel un Parlement souhaitant se réaffilier ne serait plus débiteur des arriérés accumulés par ses prédécesseurs.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



CL/200/C.1
1^{er} décembre 2016

Convocation de la 200^{ème} session du Conseil directeur de l'UIP

Dhaka, 2 et 5 avril 2017

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

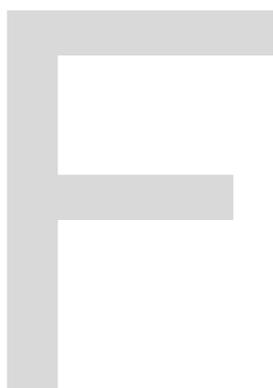
Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 200^{ème} session au *Bangabandhu International Conference Center (BICC)*, à Dhaka (Bangladesh).

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire. La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

2. DEROULEMENT DE LA SESSION

Le Conseil directeur tiendra une première séance le dimanche 2 avril de 9 heures à 10 h 45. Une deuxième séance se tiendra le mercredi 5 avril de 9 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 17 heures.



#IPU136

3. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 274^{ème} session (octobre 2016), est le suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte-rendu de la 199^{ème} session du Conseil directeur**
- 3. Propositions pour l'élection du Président de la 136^{ème} Assemblée**
- 4. Questions relatives aux Membres de l'UIP**
 - a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
 - b) Situation de certains Membres
 - c) Statut d'observateur
- 5. Rapport du Président**
 - a) Sur ses activités depuis la 199^{ème} session du Conseil directeur
 - b) Sur les activités du Comité exécutif
- 6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2016**
- 7. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP**
- 8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021**
- 9. Coopération avec le système des Nations Unies**
- 10. Résultats financiers de l'exercice 2016**
- 11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés**
 - a) Forum des Femmes parlementaires
 - b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
 - c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
 - d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
 - e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
 - f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
 - g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
 - h) Forum des Jeunes parlementaires
- 12. 137^{ème} Assemblée de l'UIP (Saint-Pétersbourg, 14-18 octobre 2017)**
- 13. Prochaines réunions interparlementaires**
 - a) Réunions statutaires
 - b) Réunions spécialisées
- 14. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP**
- 15. Elections au Comité exécutif**

(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

4. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre du Conseil peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé que, aux termes de l'Article 20 des Statuts, le mandat du Conseil directeur se limite à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

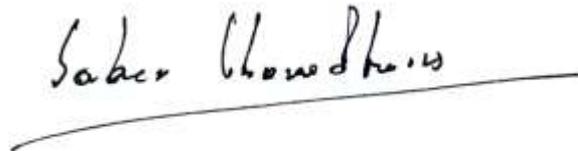
5. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance et affichés sur le site web de l'UIP.

Nous nous réjouissons à la perspective de débats fructueux au Conseil directeur en avril prochain et vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Martin CHUNGONG
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Saber CHOWDHURY
Président
de l'Union interparlementaire

